



Case postale 899
Av. de la Gare 40
CH-1920 Martigny 1
Tél. +41 (0)27 723 59 60
Fax + 41 (0)27 723 59 61
Mobile 079 340 11 77
E-mail : ser@mycable.ch
www.le-ser.ch

OFFT
Office fédéral de la formation
professionnelle et de la technologie
Effingerstrasse 27
3003 BERNE

PM-MCT-nt-96.06.04

Martigny, le 29 juin 2004

Madame, Monsieur

Voici les commentaires des membres de la Commission de degré professionnel du Syndicat des enseignants romands sur le projet d'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures.

Art. 2 Etendue

L'attribution des heures minimales mériterait une quantification plus précise.
L'offre, de plus en plus grande, de formation par le secteur privé pourrait engendrer une concurrence insupportable pour les écoles professionnelles.
Une quantification des heures de formation et une définition précise des objectifs, réduirait l'offre de formation du secteur privé qui pourrait être tenté de diminuer le temps de formation et proposer des cours au rabais.

Art. 13 Langues d'enseignement

Art. 14 Achèvement des filières de formation et des études post diplômés

Envisage-t-on la possibilité pour les candidats de passer l'examen dans la langue de leur choix ?

Annexe 3 Economie

Nous pensons que la gestion d'une droguerie fait partie de l'économie d'entreprise.
Il n'est pas nécessaire d'en faire une spécificité.
A moins de programmes de formation comportant de grandes différences, le titre de :
« Economie d'entreprise, orientation droguerie » nous paraît plus approprié.

Annexe 7 Arts visuels et arts appliqués

Formons-nous des professionnels ou des enseignants ?

Si nous formons des professionnels, les titres de pédagogues de danse et du mouvement sont inappropriés. Il faudrait trouver des titres plus en relation avec le savoir-faire acquis.

Ex. « danseur ES »

Réponses aux questions

1. Favorable. Si une filière est proposée à des personnes venant de milieux professionnels différents, cela permet une mise à niveau et une confirmation du choix de formation. Indispensable à toute initiative permettant d'accéder à un niveau supérieur.
2. Favorable. Une expérience professionnelle dans le métier choisi est une richesse inestimable. Il faut veiller à la sélection des entreprises formatrices et à la qualité des stages proposés.
3. Ok pour le concept et la procédure Il faut rester attentif aux demandes des milieux professionnels. La prévision de nouveaux titres ne doit pas se faire sans besoins réels.
4. Les plans d'études cadre sont indispensables, lorsque la même formation est proposée par plusieurs établissements. Prévoir des possibilités d'extensions facilitées.

Remarque

D'une manière générale le projet est bien accueilli par les enseignants du degré supérieur.

Pour la Commission de degré professionnel :

Le rédacteur : Ph. Milardo

Syndicat des enseignants romands
Marie-Claire Tabin, présidente